

Mémoire sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

(Moins d'impôt pour les Québécois)

Préparé par Claude Garcia pour la Ligue des contribuables

**Présenté devant la Commission parlementaire des finances publiques
10 septembre 2015**

La Ligue souscrit entièrement aux propositions de la Commission qui visent à simplifier et moderniser le système fiscal de manière à le rendre moins nuisible à l'économie. Par contre, nous croyons fermement qu'il est possible d'atteindre cet objectif tout en réduisant le fardeau fiscal global des contribuables. Les propositions de la Ligue auraient des effets bénéfiques plus importants sur la croissance économique du Québec et sur la création d'emploi que les propositions de la Commission.

Présentation

La Ligue des contribuables est un organisme sans but lucratif et non partisan qui existe depuis octobre 2006. Sa mission est d'informer les citoyens sur la gestion, les dépenses et les politiques fiscales de nos gouvernements.

La Ligue remercie les membres de la Commission des finances publiques pour leur invitation à participer aux consultations sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (Commission Godbout).

Nous avons divisé notre mémoire en trois parties. Dans un premier temps, nous offrons notre évaluation des propositions de la Commission Godbout. Par la suite, nous présentons un certain nombre de propositions susceptibles de financer autrement les importantes baisses d'impôt que la Commission suggère. Finalement, nous nous permettons de mettre de l'avant des baisses d'impôt additionnelles pour les particuliers et pour les entreprises. Toutes nos propositions ne remettraient aucunement en question les services que l'État québécois offre aux citoyens.

Les propositions de la Commission

Voici comment les membres de la Commission Godbout évaluent le régime fiscal québécois :

« Le poids de la fiscalité dans l'économie québécoise est en effet significatif. Le rapport entre le volume des recettes fiscales et le PIB observé au Québec est plus élevé que dans la moyenne des pays du G7 et des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La fiscalité appliquée au Québec est plus lourde que celle appliquée par les principaux partenaires nord-américains du Québec pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les taxes sur la masse salariale et les impôts sur le patrimoine. La tarification de l'électricité est le seul domaine important où les prélèvements effectués au Québec sont moins élevés que dans les juridictions voisines¹. »

La Ligue des contribuables endosse entièrement ce diagnostic.

Une réduction d'impôt de 5,9 milliards de dollars

Nous nous réjouissons que la Commission recommande de réduire le fardeau fiscal des individus et des entreprises de 5,9 milliards de dollars.

Afin de favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie, la Commission propose une révision du barème actuel de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ceux-ci bénéficieraient d'une réduction de 4,4 milliards de dollars de leur fardeau fiscal grâce à l'abolition de la contribution santé, à la majoration du montant personnel de base et à l'ajout de

¹ Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rapport final, page 17

tranches d'imposition qui augmenteraient la progressivité du régime. On ne modifierait pas cependant le taux d'imposition marginal maximal qui est de 50 % à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les sociétés, leur fardeau fiscal serait réduit de 1,5 milliard de dollars à la suite d'une réduction de 11,9 % à 10 % du taux d'imposition sur leur revenu, de la mise en place d'une « prime à la croissance » pour les PME et d'une diminution du taux de la taxe sur la masse salariale pour les PME.

Le financement de cette réduction d'impôt

En formulant ses recommandations, la Commission Godbout a choisi de définir un projet de réforme de la fiscalité qui soit neutre sur le plan des recettes fiscales prélevées. La réduction des impôts serait financée par une augmentation importante des taxes à la consommation, par une réduction des dépenses fiscales et par une hausse substantielle des tarifs d'électricité.

La Commission a simulé, à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances, l'impact économique de cette réforme qui consiste en un réaménagement des modes d'imposition de 5,9 milliards de dollars. La réforme proposée entraînerait une augmentation de 2 milliards de dollars du PIB et de près de 600 millions de dollars du revenu personnel disponible. Il y aurait également création de 20 500 emplois, ce qui donnerait de l'espoir aux 300 000 chômeurs québécois.

Toutefois on peut et on doit faire mieux afin d'augmenter davantage le nombre d'emplois et le revenu disponible des Québécois

L'analyse de la Ligue des contribuables

La Ligue des contribuables applaudit à la réduction des dépenses fiscales recommandées par la Commission. Toutefois, nous nous opposons avec force à la hausse proposée des taxes à la consommation et à la hausse des tarifs d'électricité.

Il est possible de compenser autrement les pertes de revenus que le gouvernement subirait en mettant en vigueur les baisses d'impôt proposées par la Commission Godbout. La Ligue est convaincue que l'on peut y arriver par l'abolition d'une foule de subventions et de dépenses fiscales qui ont résisté à l'analyse de la Commission, ainsi que par une hausse de la productivité de l'administration publique et des entreprises du secteur public.

Les mesures que nous avons identifiées permettraient de réduire encore davantage l'impôt sur le revenu pour les contribuables et les taxes sur la masse salariale des entreprises. Pourquoi s'arrêter à rendre le prélèvement des impôts moins nuisibles à l'économie, quand on peut réduire le fardeau fiscal des Québécois, créer plus d'emplois et rendre notre économie plus productive?

L'ensemble de nos propositions stimulerait davantage l'économie québécoise que ne le feraient les recommandations de la Commission.

Les dépenses fiscales

La Commission finance une partie des réductions d'impôt qu'elle propose par l'abolition d'un certain nombre de crédits d'impôt dont bénéficient les entreprises et les particuliers à l'heure actuelle. La Commission dit appuyer sa réforme sur l'analyse suivante de l'OCDE:

« Selon l'OCDE, les régimes fiscaux de faveur, comme les taux minorés ou les déductions, compliquent un peu plus la législation fiscale, augmentent les coûts et créent des possibilités de recherche de rente et d'évasion fiscale. En règle générale, les distorsions induites par la poursuite d'objectifs non pertinents (fixés en grande partie sous l'influence de groupes de pression ou de partis politiques) érodent la base d'imposition et nuisent à la qualité de l'investissement. Elles sont souvent contre-productives, très coûteuses et opaques.² »

Après avoir souscrit à cette analyse de l'OCDE, la Commission nous étonne en proposant ces recommandations à l'égard des six dispositions fiscales suivantes :

- la bonification du taux du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias
- le maintien :
 - du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental
 - du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques
 - du crédit d'impôt pour l'intégration des technologies de l'information et des télécommunications dans les PME manufacturières
 - du congé fiscal pour les grands projets d'investissement (C2i)
- la non-reconduction du crédit d'impôt à l'investissement

La Ligue est tout à fait d'accord avec l'OCDE et croit que l'on devrait abolir tous ces crédits d'impôts qui, comme les autres, faussent les incitatifs à l'investissement, ne contribuent pas à l'enrichissement collectif et nuisent à la transparence du régime fiscal.

Nous proposons également l'abolition des crédits d'impôt dont bénéficient les fonds fiscalisés. Ces deux fonds ont procuré à leurs investisseurs de faibles rendements. Ils ne contribuent aucunement à augmenter la littératie financière des Québécois puisque leurs campagnes de publicité reposent essentiellement sur les avantages fiscaux qu'ils procurent ou sur le fait qu'ils investissent dans l'économie québécoise. On ne parle généralement pas de rendement, un motif essentiel de tout investissement.

L'abolition des crédits d'impôt dont nous venons de parler réduirait les dépenses fiscales du Québec d'environ 1 milliard de dollars.

Une plus grande rigueur dans la gestion de l'État

Selon la Fédération des chambres de commerce du Québec, la coexistence au Québec des deux agences chargées de l'administration fiscale, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, représente un dédoublement qui coûterait entre quatre et cinq cents millions de dollars par année, soit presque la moitié du budget de Revenu Québec.

² Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rapport final, page 100

Au poids du dédoublement fiscal pour l'administration publique, il faut ajouter celui pour les contribuables. Les particuliers et les sociétés doivent remplir deux déclarations de revenus, traiter avec deux agences en cas de vérification ou de contestation. Ce temps passé à nous conformer à deux séries d'obligations fiscales pourrait être mieux employé, notamment par les petites entreprises.

La Ligue des contribuables souhaite que l'on fusionne ces deux agences pour réduire les dépenses de l'État de quatre cents millions de dollars et pour simplifier la vie des contribuables.

Hydro-Québec

Avant d'augmenter les tarifs d'électricité comme le propose la Commission Godbout, il y aurait lieu de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la productivité d'Hydro-Québec. Il est également impératif que le gouvernement cesse d'utiliser cette société d'État pour distribuer des subventions.

Une étude de l'Institut économique de Montréal, publiée en février 2009, démontre que les frais d'exploitation d'Hydro-Québec dépassaient de plus d'un milliard de dollars par année ceux des entreprises comparables du secteur privé, ce qui réduisait d'autant son bénéfice. Depuis la publication de cette étude, Hydro-Québec a diminué ses effectifs de 3 600 personnes. En cinq ans, elle a comblé le tiers de l'écart de productivité qui existait entre elle et les dix sociétés auxquelles elle a été comparée en 2009. Si la société d'État atteignait le niveau moyen de productivité de ces dix entreprises, son bénéfice actuel augmenterait de **700 millions de dollars**.

De plus, Hydro-Québec investit près de 4 milliards de dollars par année dans son patrimoine hydro-électrique. Comme il a été démontré en 2009, le coût unitaire des investissements d'Hydro-Québec dépasse de 25 à 50 % celui des entreprises comparables. Si on augmentait de 25 % le taux d'efficacité de la société d'État dans la gestion de ses investissements, on réduirait à terme ses dépenses d'amortissement et ses paiements d'intérêt **d'un milliard de dollars** par année, ce qui se traduirait par une hausse équivalente de son bénéfice annuel.

Le gouvernement utilise, depuis une douzaine d'années, Hydro-Québec pour subventionner grassement les producteurs privés d'électricité (eau, vent et biomasse). Selon une autre étude de l'Institut économique de Montréal publiée en 2013, ces subventions annuelles étaient de l'ordre de 900 millions de dollars à cette époque. On pourrait donc, à terme, dégager des économies de **900 millions de dollars** par année si le gouvernement laissait Hydro-Québec gérer son approvisionnement en électricité au meilleur coût possible.

Une gestion plus rigoureuse d'Hydro-Québec, accompagnée de la cessation des subventions imposées par le gouvernement, augmenterait les revenus du gouvernement de 2,6 milliards de dollars.

La Société des alcools du Québec

Même si la Société des alcools du Québec verse un dividende annuel d'environ 1 milliard de dollars au gouvernement, sa performance financière laisse à désirer. Ses ventes au pied carré, une mesure d'efficacité utilisée dans le commerce de détail, sont inférieures à celles de son homologue ontarien, le LCBO, tandis que ses coûts de main-d'œuvre sont supérieurs de plus de 50 %.

Le gouvernement verrait son dividende annuel augmenter de 300 millions de dollars si la SAQ atteignait le niveau d'efficacité des meilleurs distributeurs alimentaires.

Des baisses d'impôt additionnelles

Si le gouvernement accepte notre recommandation de ne pas hausser les taxes indirectes et de ne pas augmenter les tarifs d'électricité, il se priverait de 3,9 milliards de dollars par année. Il faut toutefois retrancher une somme de 300 millions de dollars puisqu'en s'abstenant d'augmenter les taxes indirectes de 2,7 milliards de dollars comme le propose la Commission, il ne sera pas nécessaire de consacrer cette somme de 300 millions à la bonification des mesures de soutien aux plus démunis. Le manque à gagner net pour le gouvernement est donc de 3,6 milliards de dollars.

Par contre, les mesures que la Ligue a proposées dans ce mémoire procureraient au gouvernement, à terme, des revenus additionnels de 4,3 milliards de dollars annuellement. On peut conclure que l'ensemble de nos propositions dégage un gain net de 700 millions de dollars par année par rapport aux propositions de la Commission Godbout.

Toujours afin de favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie, la Ligue propose d'utiliser cette somme de 700 millions pour réduire encore davantage l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes sur la masse salariale que doivent supporter les entreprises québécoises.

Par exemple, il en coûterait 250 millions de dollars pour hausser de 18 000 \$ à 18 500 \$ le niveau de revenu nécessaire avant de cotiser à l'impôt sur le revenu.

Conclusion

La Ligue souscrit entièrement aux propositions de la Commission qui visent à simplifier et moderniser le système fiscal de manière à le rendre moins nuisible à l'économie. Par contre, nous croyons fermement qu'il est possible d'atteindre cet objectif tout en réduisant le fardeau fiscal global des contribuables. Les propositions de la Ligue auraient des effets bénéfiques plus importants sur la croissance économique du Québec et sur la création d'emploi que les propositions de la Commission.